

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 21 avril 2026
Délibération n°5-3

L'an deux mille vingt-six le vingt et un avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Marie-Christine GUALTER

- Présents : Mrs BOTTAREL Sébastien, PEBE Jean-Marc, CUGNO Adrien, FERRANDI Pierre et GUILMARD Ludovic
- Mmes GUALTER Marie-Christine, CUGNO Marielle, ARTIGUES Martine, ANNOVAZZI Christelle LAFFORGUE Marie-Ange, MENNAÏ Sahra et PAVAN Eva

Excusés : Mr WEIHSS Pascal, Mme ARGUESO GIMENEZ ORTIZ Jana et MATEOS Yannick

Mr WEIHSS Pascal donne procuration à BOTTAREL Sébastien
Mme ARGUESO GIMENEZ ORTIZ Jana donne procuration à GUILMARD Ludovic

Mme PAVAN Eva a été nommée secrétaire.

OBJET : VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES 2026

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- D'augmenter comme suit les taux en 2026

TAXES	Taux 2025 (rappel)	Taux 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	32.98	34.01
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	77.82	80.26
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	7.07	7.29

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide de voter pour 2026 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 34.01 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 80.26 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 7.29 %
- D' autoriser le Maire à signer tout document et à effectuer toute démarche permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
La Maire

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12+2 procurations
VOTES : Contre 0 Pour 14
Date de convocation : 16 avril 2026
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

